

# Musicothérapeute

## Nature des tâches

Ils initient un processus de prise de conscience par la musique et accompagnent les personnes concernées sur le plan thérapeutique. Grâce aux sons, aux couleurs musicales, aux rythmes et au mouvement ainsi qu'à un grand nombre d'instruments ils disposent des formes d'expression les plus diverses : c'est ainsi que peuvent être joués sur le mode de l'improvisation des types de comportements qui sont autant de variantes sociales. La thérapie par la musique permet de prendre conscience de souffrances corporelles, intellectuelles et spirituelles, ce qui induit des changements. Ils travaillent également avec des personnes non malades qui vont à la rencontre d'elles-mêmes.

## Conditions d'admission

a) expérience professionnelle de plusieurs années dans un métier pédagogique, musico-pédagogique, psychologique ou médical + b) connaissances de base de la théorie musicale + c) maîtrise d'un instrument + d) expression de la voix + e) propre psychothérapie et expérience de la musique + f) aptitude personnelle + g) 22 à 28 ans minimum.

Goût pour la musique, intérêt pour la psychologie, la médecine et la pédagogie curative, sens de la musique et du rythme, goût particulier pour les contacts et les relations, résistance psychique, créativité.

## Formation

4 années en cours d'emploi, il n'existe cependant pas de formation réglementée de manière uniformisée. La fédération suisse de thérapie musicale a mis au point des critères permettant d'identifier des musicothérapeutes.

## Perspectives

Ateliers de travail et supervision par l'Association professionnelle suisse de musicothérapie. Spécialisation : en fonction de certains types de patients, de méthodes ou de symptômes.